

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

INTRODUCTION

L'Assemblée générale des Nations Unies a désigné 1971 comme l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Cette année doit être observée au nom de la lutte croissante contre la discrimination raciale sous toutes ses formes et toutes ses manifestations et au nom d'une solidarité internationale avec tous ceux qui luttent contre le racisme; tous les États sont invités à intensifier et à élargir leurs efforts sur les plans national et international, afin d'assurer l'éradication rapide et totale de la discrimination raciale.

Le Canada a eu jusqu'ici le rare bonheur de ne pas connaître de conflits raciaux étendus. Sa société n'est pas, pour autant, libre de toute discrimination. Celle qui existe sera éliminée par l'éducation et grâce à une compréhension plus profonde, chez tous les Canadiens, de la dignité de l'être humain. Le Gouvernement canadien continuera de travailler à la réalisation de cet objectif avec tous les moyens dont il dispose et il espère obtenir à cette fin la coopération de tous les Canadiens.

Cette brochure a été préparée par le ministère des Affaires extérieures afin de donner aux Canadiens un court aperçu de la convention et de la déclaration internationales concernant l'élimination de la discrimination raciale, ainsi que de la politique de leur gouvernement sur la question.